

Pièces à joindre impérativement au dossier (1 fois par an)

- Attestation d'assurance en responsabilité civile - *Les personnes organisant l'accueil des mineurs sont tenues d'informer les responsables légaux des mineurs concernés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent (Art. L227-5).*

- Fiche sanitaire.

- Copie des vaccins et **ordonnance médicale en cas de traitement.**

- Copie de l'attestation d'immatriculation à la sécurité sociale.

- Copie de la carte mutuelle ou attestation de couverture maladie universelle (C.M.U).

- Justificatif de domicile.